

◆◆◆  
**KKO**

KINO KNOCK OUT FESTIVAL

2<sup>ème</sup> édition  
◆

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

### KKO FESTIVAL 2010

9<sup>ème</sup> FESTIVAL DU COURT METRAGE

### ALTKIRCH

DU MERCREDI 28 AVRIL AU DIMANCHE 2 MAI 2010

Titre original :

Genre :

Année de production :

Durée :

Format : 35mm

35 mm 1,66

35 mm 1,85

35 mm 2,35

Couleur

Noir et blanc

Son :  Optique mono  
Dolby SR

Optique Dolby A

Optique

Format : numérique

DVD

Couleur

Noir et blanc

Son :  Mono

Steréo

Autre :

copie du film disponible à l'agence du court métrage

Résumé :

◆◆◆  
**KKO**

KINO KNOCK OUT FESTIVAL

2<sup>ème</sup> édition  
◆

## REALISATEUR

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Téléphone :**

**Fax :**

**Email :**

## PRODUCTION

**Raison sociale :**

**Nom & Prénom du contact :**

**Adresse :**

**Téléphone :**

**Fax :**

**Email :**

◆◆◆  
**KKO**

KINO KNOCK OUT FESTIVAL

2<sup>ème</sup> édition  
◆

## FICHE TECHNIQUE

S'agit-il du premier film ? :     oui             non

Scénario :

Images :

Montage :

Son :

Musique :

Autres collaborateurs :

Interprètes :

Remarques :

Je soussigné

Réalisateur/Producteur déclare avoir pris connaissance des termes du règlement du festival.

Date et signature :

Pièces à fournir à l'inscription :

- un DVD du film pour la sélection,
- par email à [festival@mairie-altkirch.fr](mailto:festival@mairie-altkirch.fr) DEUX photos du film avec autorisation d'utilisation sur tout support

◆◆◆  
KKO

KINO KNOCK OUT FESTIVAL

2<sup>ème</sup> édition  
◆

**KKO FESTIVAL 2010**  
**9<sup>ème</sup> FESTIVAL DU COURT METRAGE**  
**ALTKIRCH**

**REGLEMENT**

**ARTICLE 1 - Dates du festival**

Le 9<sup>ème</sup> Festival d'Altkirch a lieu du 28 avril au 2 mai 2010.

**ARTICLE 2 - Condition de participation**

Cette compétition est ouverte à tout court métrage de format **35 mm et en vidéo** d'une durée maximale de 40 minutes. Elle est réservée aux films ayant été réalisés après le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et non déjà soumise au comité de sélection.

**ARTICLE 3 - Inscription**

Chaque réalisateur ou producteur devra remplir une fiche d'inscription. La fiche d'inscription devra être accompagnée de :

- un DVD pour le visionnement
- 2 photos du film (couleur ou noir et blanc selon le film) pour le catalogue et la presse avec autorisation d'utilisation sur tout support envoyées par email à **festival@mairie-altkirch.fr**

L'inscription de votre film ne sera validée qu'à réception de ces documents.

**ARTICLE 4 - Sélection**

Les films devront être réceptionnés avant le **1<sup>er</sup> mars 2010**.

L'avis de sélection sera communiqué dans les 10 jours suivant le choix définitif des films retenus pour la sélection. **Tout film inscrit et retenu pour la compétition ne pourra être retiré de la sélection.** Le cas échéant, le bureau de l'association se réserve le droit d'un recours en justice pour réclamer tout dédommagement jugé utile et nécessaire.

◆◆◆  
**KKO**  
KINO KNOCK OUT FESTIVAL  
2<sup>ème</sup> édition  
◆

**ARTICLE 5 - Visionnage**

Les visionnements de sélection s'effectueront à Altkirch jusqu'au 10 mars 2009 sur support vidéo (DVD). Le comité de sélection est composé de membres de l'association organisatrice et des responsables artistiques du festival. Ces derniers pourront être conservés pour le centre de documentation du Festival.

**ARTICLE 6 - Invitation**

Chaque réalisateur ayant un film en compétition officielle est invité 4 jours à Altkirch, c'est à dire hébergement et repas pris en charge par le Festival. Les frais de déplacement ne sont pas pris en charge. Cette invitation n'est pas cessible à un tiers sauf avis du comité organisateur.

**ARTICLE 7 - Prix**

Il sera décerné :

- un Grand Prix (1500 € au réalisateur et un trophée du Festival).
- un Prix du Jury (750 € au réalisateur et trophée du Festival).
- une Mention spéciale du Jury (450 € au réalisateur et trophée du Festival).

Des dotations et des prix supplémentaires pourront être attribués.

En cas d'ex aequo, la dotation du prix est divisée par deux.

**ARTICLE 8 - condition de réception des prix**

Les prix seront remis à l'occasion de la cérémonie de clôture du festival aux auteurs des films récompensés ou à défaut à une personne de leur choix les représentant. Les prix seront envoyés aux gagnants absents.

**ARTICLE 9 - Publicité**

**Le lauréat s'engage à faire la publicité du prix** sur les supports de communication du film.

**ARTICLE 10 - Annulation de la manifestation**

En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, la direction du festival se réserve le droit d'annuler la manifestation.

◆◆◆  
KKO

KINO KNOCK OUT FESTIVAL

2<sup>ème</sup> édition  
◆

**ARTICLE 11 - Diffusion festival télévision et Internet**

**La participation au Festival implique l'autorisation de diffuser les courts métrages pendant la durée du Festival.** Elle implique la cession des droits à notre association pendant la durée du festival. Elle implique également le passage sur les télévisions françaises et étrangères et sur Internet (extraits limités à 10% de la durée totale du film et ne pouvant en aucun cas excéder plus de 3 minutes).

**ARTICLE 12 - Prolongement du Festival**

Des programmes composés de films de la sélection officielle (en particulier les films primés) pourront faire l'objet de diffusion après la manifestation pour la promotion du Festival en France et à l'étranger.

**ARTICLE 13 - Cas non prévus**

La participation au festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

Le bureau de l'association ou son représentant est chargé de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée.

◆◆◆  
**KKO**

KINO KNOCK OUT FESTIVAL

2<sup>ème</sup> édition  
◆

## 9<sup>ème</sup> FESTIVAL DU COURT METRAGE Le KKO festival débranche tout

DU MERCREDI 28 AVRIL AU DIMANCHE 2 MAI 2010

**ADRESSE :**

Mairie d'ALTKIRCH  
BP 1011  
68134 ALTKIRCH CEDEX  
tél. : 03 89 08 36 03  
fax : 03 89 08 36 04  
e-mail : [festival@mairie-altkirch.fr](mailto:festival@mairie-altkirch.fr)

**DOTATIONS :**

- Grand Prix (1500 € au réalisateur et un trophée du Festival).
- Prix du Jury (750 € au réalisateur et trophée du Festival).
- Mention spéciale du Jury (450 € au réalisateur et trophée du Festival).
- Prix du Public.

**PARTENAIRES :**

- Ville d'Altkirch
- REGION Alsace
- Conseil Général du Haut-Rhin
- France 3 ALSACE

Antenne Parisienne : 124 Avenue de Flandre 75019 PARIS  
Tel : 06 33 69 11 93 e-mail : [festivalducourtaltkirch@hotmail.fr](mailto:festivalducourtaltkirch@hotmail.fr)

Association FORUM DES JEUNES  
Mairie d'ALTKIRCH BP 1011 68134 ALTKIRCH CEDEX  
TEL 03 89 08 36 03 FAX 03 89 08 36 04 e-mail : [festival@mairie-altkirch.fr](mailto:festival@mairie-altkirch.fr)